



**Commune de PFULGRIESHEIM**  
**Séance du 2 décembre 2016**

**Membres présents :**

Le Maire, André JACOB et Mmes et MM. les conseillers municipaux : Claude AFFOLTER, Liliane BAUER, Gérard DURINGER, Adjoint au Maire, Marie-Madeleine MARTIN, Paul LOSSEL, Corinne ZEISSLOFF, Jean-Marc HENNIG, Bertrand MEYER, M. Christian SCHNEIDER, Sébastien DURST, Michèle MEHN, Elodie ROTH

**Absentes excusées :** Mmes Anne-Laure LEYDET, Stéphanie MICHEL

Le compte-rendu de la séance du 4 novembre 2016 transmis aux conseillers municipaux est adopté à l'unanimité.

**1. AUTORISATION DE PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2017**

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour autoriser le Maire à engager et à mandater les dépenses d'investissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2016 du budget primitif 2017. Ce principe est adopté à l'unanimité.

**2. TRAVAUX EN COURS**

**- Réaménagement de la traversée de Pfulgriesheim RD 31**

Le Maire fait un point sur ce dossier.

**LOT 1 : Travaux de voirie**

Suite au conseil municipal du 4 novembre dernier, la Société COLAS d'Ostwald a confirmé par correspondance du 9 novembre 2016 son offre de prix de 331 876.05 € HT soit 398 251.26 € TTC, laquelle semblait à priori anormalement basse sur le prix des matériaux de la chaussée (gravier, GRH...), et s'est engagée dans la présente à respecter les prescriptions du cahier des charges concernant les épaisseurs de structure de la chaussée et la qualité des matériaux utilisés. Après courrier adressé aux candidats non retenus en date du 24 novembre 2016, l'acte d'engagement signé en date du 29 novembre et l'ensemble des pièces du marché ont été transmises pour contrôle de légalité et reçues le même jour en Sous-Préfecture de Saverne. Le marché a ensuite été notifié au titulaire le 2 décembre 2016.

**LOT 2 : Eclairage public**

Ce lot a été déclaré infructueux et fera l'objet d'une nouvelle consultation dans la semaine du 5 au 9 décembre 2016 avec un retour des offres attendu pour le 20 janvier 2017. Le Maire argumente cette décision en se fondant sur le prix trop élevé des équipements (mâts et luminaires) proposés et sur l'insuffisance du nombre d'offres reçues lors de la précédente consultation. Les candidats non retenus SPIE EST d'Illkirch et ERTIP de Haguenau ont été avisés de cette décision par courrier du 24 novembre dernier conformément à ce qui précède. Dans le cadre de cette nouvelle procédure de mise en concurrence, le cahier des charges a été légèrement modifié en ce qui concerne les équipements d'éclairage public :

- ✓ maintien des 6 candélabres avec mâts rétreints de 6 m de haut,
- ✓ fourniture en solution de base de 11 candélabres avec un mâts cylindro-conique de 9 m de haut au lieu d'un mâts rétreint, mais maintien d'une variante avec le mâts rétreint,
- ✓ maintien de la solution de base en led jaune et de la variante en led blanc pour les luminaires.

Compte-tenu des fêtes de fin d'année, le délai de réponse allongé laissé aux entreprises susceptibles de soumissionner devrait jouer en faveur d'une plus grande diversité des offres. Un nouveau point d'avancement sur ce dossier sera fait en séance du conseil municipal du 10 février 2017.

**- Eclairage public rue de la Vallée – enfouissement du réseau France Télécom**

Le Maire revient sur le projet de remplacement du parc des équipements d'éclairage public dans la rue de la Vallée pour lequel une subvention de l'Etat au titre de la DETR avait été demandée successivement en 2015 et 2016 et sans succès sur la base d'un devis de 23 339.28 € TTC de la Société SOBECA d'Imbsheim. L'offre de SOBECA prévoyait la

dépose des trois lampadaires existants (poteaux en béton avec console) et l'adjonction de deux lampadaires supplémentaires, soit au total cinq nouveaux lampadaires de type STELLA avec des sources led identiques à ceux posés dans le lotissement du Levant contigu. C'est l'attribution le 10 octobre 2016 d'une subvention de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement pour un programme de quatre projets de travaux de rénovation de l'éclairage public dans la commune subventionné à 40 % de son coût, à la condition expresse d'engager des travaux avant le 31 décembre 2016, qui a permis de débloquer la situation. Le Maire présente ensuite le tableau récapitulatif des coûts liés à ce chantier et informe l'assemblée que les travaux ont démarré le 1<sup>er</sup> décembre après distribution d'une note d'information aux riverains de la rue de la Vallée, ci-annexée. Le devis initial de 23 339.28 € TTC reconduit par SOBECA a été validé le 14 novembre 2016 dans le cadre de sa délégation de fonction pour la passation des marchés publics en procédure adaptée. La discussion s'engage autour des travaux annexes de mise en souterrain du réseau France Télécom pour les propriétés des 3, 5, 7, 9, 4, 6 et 8 rue de la Vallée chiffrés à 10 102.80 € TTC pour le creusement de tranchées complémentaires sur la chaussée et la fourniture des gaines et des chambres de tirage et à 2 931 € pour la dépose du réseau existant en aérien et la fourniture et la pose du réseau câblé en souterrain par l'opérateur ORANGE. Le conseil municipal donne son accord pour ces travaux d'enfouissement du réseau France Télécom qui supposent l'adhésion de l'ensemble des riverains concernés à ce projet relayé auprès des intéressés par les Adjointes au Maire MM. Claude AFFOLTER et Gérard DURINGER.

### **3. FETE DE NOEL 2016 DES AINES**

140 repas seront commandés auprès du traiteur Les Délices de Didier à Quatzenheim pour le repas de Noël des aînés du dimanche 11 décembre 2016. Un courriel sera adressé à tous les conseillers pour les inviter à préparer la salle des fêtes le samedi 10 décembre 2016 à 17 h. Mme Liliane BAUER, Adjointe au Maire, présente deux lots de chocolats, une pyramide de 28 rochers Ferrero et un ballotin de chocolats fourrés à la noisette, susceptibles d'être offerts en cadeau aux personnes de plus de 80 ans qui n'ont pas participé au repas de Noël. Le choix se porte sur la pyramide FERRERO. Comme chaque année, les conseillers distribueront les cadeaux au domicile des personnes entre Noël et Nouvel An. Mme Corinne ZEISSLOFF propose ses services.

### **4. BIC DE DECEMBRE 2016**

Le BIC est en cours de préparation et devrait être distribué au plus tard en Noël et Nouvel An (cf PV du 4 novembre dernier). M. Jean-Marc HENNIG se charge de l'article concernant la fête des Aînés.

### **5. RECEPTION DU NOUVEL AN 2017**

Ce point sera traité avant Noël en réunion de bureau entre le Maire et ses Adjointes suite aux discussions de ce jour et à l'appui de la liste des nouveaux arrivants.

### **6. DIVERS**

#### **Enquête publique parcellaire dans le cadre de la procédure d'expropriation pour l'acquisition des terrains d'emprise du GCO**

Le Maire rappelle que l'enquête publique s'est déroulée à Pfulgriesheim et à Griesheim-sur-Souffel (secteur 4) du 24 octobre au 14 novembre 2016. En parallèle, les commissions communales d'aménagement foncier (CCAF) qui se réuniront le 9 décembre 2016 au Trèfle à Truchtersheim décideront de la réalisation d'une opération d'aménagement foncier sur le périmètre des communes de Pfulgriesheim, Truchtersheim (Pfettisheim) et Lampertheim en vue de créer une parcelle unique destinée au couloir du GCO à céder au concessionnaire la société ARCOS avant la fin de l'année 2017 et de procéder au remembrement des terres agricoles à l'intérieur du secteur.

Un débat s'engage. M. Sébastien DURST estime qu'il faudrait essayer de négocier avec ARCOS avant d'engager l'opération de remembrement. Le Maire explique que c'est le vote de l'opération de remembrement par les CCAF devant se substituer à la procédure d'expropriation lancée en parallèle par le concessionnaire qui est absolument déterminant dans le processus des négociations à mener. A ce sujet, le Maire rappelle qu'il a présenté des observations écrites au cours de l'enquête publique pour demander le maintien du tracé actuel de la RD 64 rue d'Offenheim qui est déviée en limite sud du ban communal pour être raccordée à l'aire de service de Griesheim-sur-Souffel.

Les fouilles de diagnostic archéologiques ont démarré depuis le 28 novembre 2016 au Nord du ban communal avec l'ouverture de tranchées à l'intérieur du couloir qui seront rebouchées avant Noël. Des sondages plus profonds seront effectués ponctuellement en 2017 aux endroits où l'autoroute est très encaissée. La Société Alsace-Archéologie en charge des fouilles a installé une base de vie en lisière de la déchetterie qui devrait rester en place jusqu'en mars 2017.

M. Jean-Marc HENNIG rapporte avoir été démarché par téléphone pour des sondages à réaliser sur un terrain lui appartenant situé hors de l'emprise du projet du GCO. M. le Maire demande à tenu informé de la suite de cette affaire. M. Paul LOSSEL relève que lors des fouilles diagnostic la terre excavée a été provisoirement stockée le long de la RD 31, en dehors de l'emprise du couloir du GCO et rappelle que les abords de la RD 31 et la RD 64 en direction d'Offenheim sont situées hors du champ des fouilles. En ce qui concerne la requête déposée conjointement par les communes de Dingsheim, Griesheim-sur-Souffel et Pfulgriesheim le 26 juillet 2016 en Conseil d'Etat contre le décret du 29 janvier 2016 approuvant le contrat de concession et le cahier des charges du GCO (cf PV du 9 septembre 2016), l'avocat Me Arnaud VERDIN sollicite le paiement d'honoraires d'un montant global de 1 500 € HT au titre du suivi de ce dossier conjoint avec son confrère Me Denis GARREAU, Avocat au Conseil d'Etat. Ces honoraires ne sont pas pris en charge par l'assureur GROUPAMA GRAND EST au titre de la protection juridique. Le conseil municipal donne son accord au règlement par la commune de Pfulgriesheim d'une quote-part d'honoraires selon des modalités de paiement restant encore à définir.

#### **Courrier de Mme Clotilde ARNAUD et de M. Christophe GUEBHART au sujet des coulées de boue du 28 mai 2016**

Suite à la réception de ce courrier daté du 8 novembre, les intéressés ont été reçus en Mairie le 28 novembre 2016 par M. le Maire et ses Adjointes. M. Paul LOSSEL informe l'assemblée qu'il a planté du blé sur les terres agricoles jouxtant la propriété du 20 rue du Heuberg, à titre préventif, afin de freiner l'eau ruisselant en contrebas responsable de l'inondation et des coulées de boue sur la terrasse, dans la cave et le sous-sol de la propriété. Le Maire rapporte qu'il s'est engagé à étudier d'autres solutions au printemps 2017 pour dévier les eaux de ruissellement vers le chemin rural puis vers un avaloir d'eaux pluviales dans la rue du Gaensberg et ainsi éviter la répétition d'un tel phénomène.

#### **Réunion publique du 18 novembre 2016 à 19 H 30 à la salle des fêtes**

Sur ce point déjà développé en « divers » dans le PV du 7 octobre 2016, le Maire rappelle que la date limite d'engagement d'un éventuel recours contentieux contre le permis de construire accordé le 22 juillet 2016 à M. Florian LOSSEL pour la construction de quatre poulaillers de 4 400 poulets en production labellisée est fixée au 5 décembre 2016.

#### **Projet de modification des statuts de la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Suite à un courriel de ce jour demandant l'adoption par le conseil municipal de la rédaction des nouveaux statuts de la communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Maire présente le tableau comparatif entre les statuts actuel et futur qui lui a été transmis par le Directeur Général des Services intercommunal. Le conseil communautaire prendra une délibération en séance du 8 décembre 2016 qui devra être approuvée de façon concordante par les assemblées de toutes les communes membres. Ce point sera donc inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal. Le Maire souligne les changements importants à intervenir, issus de la loi NOTRe du 7 août 2015, qui oblige les intercommunalités à exercer des compétences obligatoires, en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers, compétence optionnelle déjà inscrite dans les statuts intercommunaux, en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (GEMAPI). Parmi les compétences optionnelles, la communauté de communes sera chargée de l'entretien des cours d'eau et de la gestion des inondations et des coulées de boue sur l'ensemble de son territoire, dans le cadre de ses nouveaux statuts sous la dénomination Grand Cycle de l'Eau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Quelques modifications seront également apportées à certaines compétences existantes comme la gestion des bibliothèques et médiathèques du réseau Ko'libris incluant la médiathèque de Pfulgriesheim.

#### **TOUR DE TABLE**

M. Claude AFFOLTER adresse ses félicitations à M. Gérard DURINGER pour la qualité des illuminations de Noël aux abords de l'Agence du Crédit Mutuel mises en place, à sa demande et sous son contrôle, par la Société SOBECA d'Imbsheim. Suite à la réparation du coffret électrique par la Société ROTH Electricité de Lampertheim au city-stade, il propose de faire procéder à l'enlèvement de la haie de thuyas pour désenclaver le terrain et de couper quelques arbres aux abords des terrains de tennis. MM. Christian SCHNEIDER et Paul LOSSEL, conseillers municipaux, interviendront avec leur matériel de débroussaillage et factureront la prestation à la commune.

Mme Liliane BAUER note que le radar rue d'Offenheim est à nouveau en panne. Par ailleurs, elle signale un affaissement de voirie devant la maison du 15 rue des Bleuets et demande la mise en place par les agents sivomaux d'un mât et d'une corbeille à l'arrêt de bus rue des Vignes.

Mme Michèle MEHN exprime des inquiétudes suite à la réunion du 17 novembre 2016 relative à l'élaboration du futur PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) par rapport à l'objectif de réduction drastique des zones à urbaniser imposé aux communes et sa crainte que la commune ne soit plus maître de sa politique de développement urbain. Le Maire assure que la commune de Pfulgriesheim va poursuivre sa politique d'expansion urbaine mais sur des surfaces plus réduites, notamment grâce aux lotissements communaux.

M. Sébastien DURST demande que la haie des thuyas du presbytère soit entretenue par M. PetitJean.

M. Paul LOSSEL signale que le panneau de circulation « attention au verglas » situé le long de la RD 31 à l'intersection avec le chemin menant au lieudit Kuhacker est mal positionné. La secrétaire de Mairie prendra attache avec M. GARTISER du Conseil départemental pour le faire déplacer.

Mme Corinne ZEISSLOFF signale un lampadaire en panne au 8 rue de la Montée et certains véhicules en stationnement gênant dans la commune. Mme Liliane BAUER propose de faire appel systématiquement à la gendarmerie pour régler le problème des véhicules en stationnement excessif (de plus de 7 jours) ou gênant.

Le Maire propose à M. Paul LOSSEL de faire un tour du village pour identifier les espaces verts nécessitant de la taille et du débroussaillage.

La séance est levée à 23 h 00.

Nom - Prénom	Fonction	Emargement
JACOB André	Maire	
AFFOLTER Claude	1 <sup>er</sup> Adjoint	
BAUER Liliane	2 <sup>e</sup> Adjoint	
DURINGER Gérard	3 <sup>e</sup> Adjoint	
MARTIN Marie-Madeleine	Conseillère municipale	
LOSSEL Paul	Conseiller municipal	
ZEISSLOFF Corinne	Conseillère municipale	
HENNIG Jean-Marc	Conseiller municipal	
MEYER Bertrand	Conseiller municipal	
SCHNEIDER Christian	Conseiller municipal	
DURST Sébastien	Conseiller municipal	
LEYDET Anne-Laure	Conseillère municipale	absente excusée
MEHN Michèle	Conseillère municipale	
MICHEL Stéphanie	Conseillère municipale	absente excusée
ROTH Elodie	Conseillère municipale	